



SCIENCES PO

Questions les plus fréquemment posées à la suite de l'annonce d'un projet de création d'une école de journalisme en 2004

Dès l'[annonce du projet de création à la rentrée 2004 d'une école de journalisme à Sciences Po](#), en partenariat avec l'INA, vous avez été nombreux, étudiants, enseignants, diplômés et professionnels à nous écrire pour nous demander de plus amples informations. Le groupe de travail, réuni par Richard Descoings afin de formuler des propositions pour la création de cette école a commencé ses travaux jeudi 30 octobre. Les grandes lignes de réflexion qui lui ont été proposées constituent des éléments de réponse aux questions que vous nous avez le plus fréquemment posées.

I- Comment entrera-t-on à l'école de journalisme de Sciences Po ?

... Quelle sera la procédure d'admission ?

En formation initiale, les élèves de cette école seront sélectionnés par un jury d'universitaires et de professionnels pour l'admission dans le Master de journalisme de Sciences Po, français ou étrangers, qu'ils viennent des premiers cycles ou qu'ils entrent directement en quatrième année, ils seront étudiants de Sciences Po à part entière. Cette formation sera donc accessible à partir du niveau « Bac +3 »/ « Licence » en France et après un « BA », ou son équivalent, pour les étrangers.

Le groupe de travail a, notamment, pour vocation de réfléchir au meilleur mode de sélection et aux critères qui permettront de retenir les élèves de cette école, avec pour objectif de favoriser la constitution de promotions d'étudiants d'origines diversifiées.

... Quel sera le niveau de la formation délivrée par l'école de journalisme ?

La formation durera deux ans pour l'offre en formation initiale. Le diplôme délivré sera de niveau « Bac+5 »/« Master ». Il ne s'agira donc pas d'un double diplôme.

... Y aura-t-il un âge limite de candidature ?

Non, contrairement à certaines écoles de journalisme, Sciences Po n'imposera pas de limite d'âge.

... Y aura-t-il un accès pour les professionnels ?

L'école de journalisme proposera des parcours de formation professionnelle continue diplômante.

Les secteurs d'activité et le niveau d'expérience éligibles à cette offre de formation seront aussi définis par le groupe de travail.

II- Pour les étudiants actuels du cycle du diplôme en particulier...

... Pourra-t-on dès 2004 entrer en deuxième année de l'école de journalisme ?

Construit sur le socle des enseignements fondamentaux et pluridisciplinaires de Sciences Po, le Master de journalisme devrait offrir un important volume de spécialisation technique : un des objectifs de la création de cette école de journalisme est de répondre aux besoins et à la demande du marché du travail, en lui proposant de jeunes professionnels directement opérationnels, parce qu'ils ont reçu un volume d'heures significatif de spécialisation en journalisme.

Pour les étudiants actuellement en quatrième année à Sciences Po, un régime transitoire sera proposé à la rentrée 2004, afin de leur permettre de suivre la plus grande partie du nouveau cursus de l'école de journalisme. Ils seront cependant sélectionnés, car le nombre de places offert en cinquième année sera restreint, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui pour le double diplôme avec le CFJ.

... La majeure « Media et Journalism » coexistera-t-elle en parallèle ?

Nous travaillons actuellement à une redéfinition globale des formations offertes au sein du Master de Sciences Po. Les vingt-trois majeures actuelles seront donc revues et réorganisées en Masters d'ici octobre prochain. Parallèlement au Master de journalisme, nous offrirons des formations orientées vers les métiers du marketing, de la communication et du management des médias.

... Le double diplôme Sciences Po-CFJ va t'il être maintenu ?

Le double diplôme Sciences Po-CFJ ne sera pas maintenu pour l'année 2004-2005, il n'y aura donc pas de concours en mars 2004 pour cette formation.

Les 5 étudiants qui suivent actuellement les enseignements de ce double cursus termineront normalement leur scolarité et pourront naturellement obtenir le double diplôme pour lequel ils ont été sélectionnés.

III- A quoi ressemblera l'organisation de la scolarité à l'école de journalisme ?

... Quel sera le contenu des enseignements et y aura-t-il des stages obligatoires ?

Le groupe de travail réuni par Richard Descoings définira les objectifs de formation fondamentale et professionnalisante des étudiants du Master de journalisme.

... Quel sera le degré d'internationalisation de la formation ?

La future école de journalisme de Sciences Po accueillera un nombre particulièrement élevé d'étudiants étrangers. Des liens seront établis avec les écoles de journalisme à l'étranger.

IV- L'école de journalisme de Sciences Po donnera t'elle accès à la carte de presse ?

Contrairement à une idée reçue largement répandue, aucun diplôme ne donne droit à la carte de presse.

En revanche un jeune journaliste en activité obtient immédiatement sa carte de presse « stagiaire » auprès de la *Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels*. Il est titularisé au bout de deux ans d'activité professionnelle, et au bout d'un an seulement s'il est préalablement diplômé d'une formation professionnelle reconnue par la *Convention collective nationale de travail des journalistes*.

Un des mandats du groupe de travail est de préparer le dossier de demande de cette reconnaissance.

Y'aura-t-il un espace de parole (forum Internet, boîte mail) pour les étudiants, les enseignants, les professionnels à destination du groupe de travail ?

Sur le modèle de la Commission Fitoussi qui a rendu publique l'intégralité de ses travaux semaine après semaine, le groupe de travail sur l'école de journalisme fera connaître l'avancée de ses réflexions sur un site web spécifique. Il lui sera également possible de recevoir des contributions.

Chargés de mission à la Direction des études et de la scolarité, Francis Demoz (francis.demoz@sciences-po.fr), pour les questions relatives au groupe de travail sur le projet d'école de journalisme, et Julien Ricard (julien.ricard@sciences-po.fr), pour celles relatives à la scolarité actuelle, se tiennent toujours à votre disposition pour recueillir toutes vos interrogations.